



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20250505-2025-27-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2025

DECISION N°2025 - 27

AGENCE NATIONALE DU SPORT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN MULTISPORT – QUARTIER SAINT-ANDRE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire afin de solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la note de service modificative « Plan 5000 équipements Génération 2024 » du 12 mars 2025 de l'Agence Nationale du Sport ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un terrain multisport au quartier Saint-André, selon le plan de financement suivant :

| | | Montant prévisionnel HT |
|----------|---|-------------------------|
| DEPENSES | Travaux de construction du terrain multisport | 69 203,69 € |
| RECETTES | Département | 20 761,11 € |
| | Agence Nationale du sport | 13 840,74 € |
| | Métropole Rouen Normandie | 8 650,46 € |

ARTICLE 2 : de signer toute convention financière relative à l'attribution de la subvention ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le

05 MAI 2025

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale

